



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 9 DECEMBRE 2020

N° 2020-09-02

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du premier décembre deux mille vingt, s'est réuni en présentiel à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 12

Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**14 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Didier-Claude BLANC et Marlène MOURIER à Mounir AARAB, Corinne MOULIN et Nicole PELOUX à Claude AURIAS, Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Christelle RUYSSCHAERT à Roland PEYRON, Robert GARCIN à Lionel TARDY.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Monsieur Serge ROUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Fourniture et mise en place de 2 panneaux d'animation au niveau de l'échangeur de Sisteron Nord sur l'autoroute A51 – Choix du prestataire

Rapport :

Le Président expose :

Deux panneaux d'animation autoroutière ont été installés à l'automne 2018 sur l'A7 suite aux démarches réalisées auprès de la Préfecture de Région Auvergne Rhône-Alpes. Dans le même temps, un dossier avait été déposé auprès de la Préfecture de Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'implantation de deux panneaux similaires sur l'autoroute A51 au niveau de l'échangeur de Sisteron Nord. Le déroulement de la procédure pour définir l'implantation exacte sur cette autoroute a été assez long en raison d'une refonte totale du schéma de signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'axe Aix-en-Provence – Gap.

En novembre 2018, un marché avait été passé avec l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture et la pose de l'ensemble des panneaux d'animation autoroutière sur l'A7 et l'A51, avec une tranche optionnelle pour les travaux sur l'A51. Toutefois, au vu des délais de la procédure de réalisation du schéma de la signalisation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le marché passé avec SIGNATURE est devenu caduque.

Un appel d'offres a été mis en ligne en août 2020 concernant la « Fourniture et pose de 2 panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A51 ».

La date limite de réponse était fixée au 14 septembre 2020 midi. Trois entreprises spécialisées dans ce type de travaux ont répondu à cette consultation et produit des offres recevables : MIDITRACAGE, SIGNATURE et SIGNAUX GIROD.

Les montants respectifs des offres proposées sont les suivants :

MIDITRACAGE	SIGNATURE	SIGNAUX-GIROD
23 100 € HT	17 500 € HT	21 185,60 € HT

L'analyse des offres a été réalisée sur la base des critères suivants :

- Critères techniques : qualité des matériaux utilisés, dimensionnement des massifs d'ancrage et des profilés alu, qualité du mémoire technique décrivant l'organisation générale et les moyens mis en œuvre par l'entreprise, nombre de jours d'intervention pour chaque panneau, qualité des matériaux utilisés, nombre de journées d'intervention. Noté sur 20 points avec une pondération de 60%,
- Critères prix : prix de la fourniture et mise en œuvre des panneaux, profilés aluminium, massifs béton. Noté sur 20 points avec une pondération de 40%,

L'analyse des offres a été effectuée le 26 novembre 2020 en présence de : Nicole PELOUX, vice-présidente au paysage, à l'aménagement exemplaire et à l'urbanisme et Joëlle NOGUER chargée de mission aménagement. A l'issue de cette analyse, il s'avère que l'offre de l'entreprise SIGNATURE est la mieux-disante, pour un coût forfaitaire de 17 500 €HT correspondant à la fourniture et la pose de deux panneaux sur l'autoroute A51.

Cette offre est inférieure au montant inscrit au budget prévisionnel de l'opération.

Le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture et la pose de deux panneaux sur l'autoroute A51 pour un montant forfaitaire de 17 500 €HT.

Délibération :

- ◆ Vu les délibérations n°2017-05-04 et n°2017-05-05 du Bureau Syndical du 20 avril 2017, actant le budget et le plan de financement de la mise en œuvre de panneaux autoroutiers sur les autoroutes A7 et A51,
- ◆ Vu la délibération n°2018-07-02 du Comité Syndical du 20 juin 2018, désignant le prestataire pour la fourniture et la pose de panneaux d'animation autoroutière sur les autoroutes A7 et A51,
- ◆ Considérant la caducité du marché de novembre 2018
- ◆ Considérant la charte du Parc et notamment la mesure III.4.2 « Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture et la pose de deux panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A51 pour un montant de 17 500 € HT
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS